



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École Beau-Séjour

Date: 11 mai 2021

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement le _____. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet : <https://beausejour.ecolesaintlaurent.ca>

Magalie Michaud, directrice



Actions réalisées en 2020-2021 :

- Formation d'un comité représentatif pour le Code de vie, et le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Formation « Intervention 100% » a été offerte à toute l'équipe-école du SDG et les nouveaux employés. Formation « Surveillance active et bienveillante » a été suivie par toute l'équipe-école.
- Diverses activités et ateliers auprès des élèves pour développer des habiletés sociales, le civisme, l'entraide, le respect de la différence, la gestion des émotions et outiller les élèves à la résolution de conflits de manière pacifique.
- Enseignement explicite et modelage des comportements attendus est davantage mis de l'avant.
- Interventions personnalisées par des intervenants de l'école pour prévenir les comportements inappropriés;
- Ateliers spécifiques pour le personnel du SDG et SDD sur le soutien au comportement positif.
- Instauration de deux récréations et des zones spécifiques par groupe-classe.
- Rencontres des élèves par Teams avec la direction au moins 2 fois par année (remise des diplômes et rappel des règles).
- Appels, courriels ou rencontres pour informer les parents des enfants impliqués dans la situation de violence (auteur et victime). Les intervenants concernés sont informés également.
- Fiche de signalement pour tout comportement de violence ou d'intimidation et application du protocole d'intervention.
- Travailler systématiquement en collaboration avec les parents lorsque se produit un geste de violence ou d'intimidation.
- Activités de préparation pour le secondaire auprès des élèves de 6e année (Gang de choix).
- Ateliers sur le civisme et l'intimidation avec la policière sociocommunautaire (3e cycle).
- Plan de leçon spécifique au plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Renforcement des comportements positifs des élèves avec les Étoiles du mois et les diplômes de fin d'étape.
- Le matin, le midi, lors des récréations et à la sortie, tous les surveillants portent des bandes réfléchissantes afin d'être bien visibles auprès des élèves.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Impacts de nos actions : *Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.*

Avoir des zones spécifiques et deux récréations (moins d'élèves) ont grandement contribué à la diminution du nombre de conflits pendant les récréations. De plus, nous constatons que la résolution des conflits se fait de manière plus vite et plus efficace. La mise en œuvre de l'enseignement explicite des comportements attendus a aidé à améliorer le climat sain entre les élèves. Les ateliers pour le personnel du SDG et SDD a permis de mieux les outiller lors de leurs interventions, à créer plus facilement des liens avec les élèves et une cohérence dans les interventions de tous les membres de l'équipe-école. Par la diversité des activités et ateliers en lien avec un climat sain et sécuritaire, nous observons chez les élèves une bonne connaissance des stratégies de résolution de conflit, une aisance à communiquer la situation et la capacité de dénoncer les situations de violence ou d'intimidation. Les élèves retournent en classe plus apaisés et par conséquent plus disponibles aux apprentissages.

Actions prévues pour 2021-2022 :

- Poursuivre, de la part de l'équipe-école, l'application du code de vie, l'enseignement explicite des comportements attendus, l'application rigoureuse du système d'émulation de l'école et le plan de surveillance active et stratégique lors des récréations.
- Passation du SÉVI et CVI et comparaison des résultats.
- Informer les élèves des actions à poser s'ils sont victimes, auteurs de gestes ou témoins.
- Mise en place d'un conseil étudiant. Mise en place des récréations structurées et/ou animées.
- Mis en place du SCP à l'édifice Sud.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).